



## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°13-32

L'an deux mille treize,  
Le 10 décembre, à Domrémy La Pucelle (Vosges)

Date de convocation	21 octobre 2013
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	38 titulaires
+ Suppléants	38 suppléants
+ Présents	20
+ vote par procuration	0

#### Étaient présents :

M. Daniel BEGUIN  
M. François BUSSIERE  
M. Daniel COINCE  
M. Daniel COURTAUX  
M. Bernard CUNIN  
Mme Annie DAZAC  
M. André DEGUIS  
M. Bernard DEKENS  
Mme Arlette CHARBONNIER  
M. Guy JOSEPH  
M. Lionel LADOUCE  
M. Daniel LAURENT  
M. Simon LECLERC  
M. Pierre PANDINI  
M. Claude PHILIPPE  
M. Christian BORGNIET  
M. Jean-Claude JACQUEMART (qui a reçu un pouvoir de M. Porcelli)  
M. Daniel ROUVENACH  
M. Daniel TOURNAY  
M. Claude WALLENDORFF

#### Résultat du vote

A l'unanimité

## COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°13-32

Objet de la délibération :

**Création d'un poste de modélisateur – accroissement temporaire d'activité**

En vertu de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3, alinéa 1 (accroissement temporaire d'activité) le Comité Syndical décide

\* de créer un emploi de chargé de mission modélisateur, au grade d'ingénieur,

- rémunération dans la fourchette de l'indice brut 379, indice majoré 349 et de l'indice brut 621, indice majoré 521 selon le niveau de qualification et l'expérience professionnelle de la personne qui sera retenue,
- à temps complet,
- pour une durée de 1 an

\* d'autoriser le président à mettre en œuvre cette décision

Le Président de l'EPAMA,

Jean-Paul BACHY

